



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL29-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

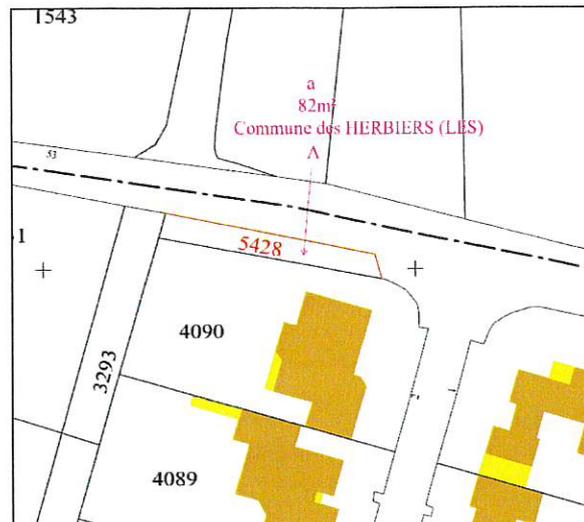
Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **29- CESSION D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SISE RUE DE GROUTEAU AU PROFIT DE M. ET MME CLAUDE TEXIER**

Par délibération n°35 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Conseil municipal a constaté la désaffectation d'une portion d'espace public sise rue de Grouteau et a prononcé son déclassement.

Il convient désormais de céder ladite portion d'espace public nouvellement cadastrée section C numéro 5428 d'une surface de 82 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme Claude TEXIER ou toute entité s'y substituant au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, tenant compte de l'avis domanial, soit la somme globale de 2 050 € net vendeur, en sus les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu la délibération n°35 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une portion d'espace public sise rue de Grouteau,

Vu l'avis du service du Domaine du 7 novembre 2023 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Considérant que la portion d'espace public n'est pas affectée à la circulation du public,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder au profit de M. et Mme Claude TEXIER ou toute entité s'y substituant la parcelle cadastrée section C numéro 5428 d'une contenance globale de 82 m<sup>2</sup>, au prix de 25€/m<sup>2</sup> soit la somme globale de 2 050 €, en sus les frais notariés à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024